



**Bulletin Municipal n° 117
MARS 2016**



LE MOT DU MAIRE

Le Huitième salon des peintres de Neaufles vient de fermer ses portes après un succès retentissant : tous les ingrédients étaient présents pour la réussite de cet évènement, des artistes de talent, une exposition riche par la diversité des œuvres et des techniques présentées avec un petit coup de pouce inattendu, le soleil de ce weekend qui a donné envie aux Neaufléens de se promener pour regagner la salle des fêtes.

Un grand merci à tous, artistes et organisateurs qui comme d'habitude n'ont pas hésité à se retrousser les manches pendant toute une semaine, afin de vous présenter cette magnifique exposition encadrée par nos « chefs » Messieurs CARON, MOUSTEY et STROHM. Cela a été également l'occasion pour de nombreux Neaufléens de découvrir la salle des fêtes sous de nouvelles couleurs.

Cet été des travaux seront réalisés pour la réfection des sanitaires avec création de toilettes « pour » handicapés.

Notre commune va prendre son rythme de croisière avec de nombreuses manifestations prévues ces prochains mois : Foire à tout, deux représentations de théâtre à ne pas manquer, le repas de l'amitié animé par Pascal DE SMET pour lequel vous trouverez une fiche d'inscription à remettre à la mairie avant le 9 avril 2016 et la kermesse des écoles.

Comme chaque année, le soleil nous invite à travailler dans nos jardins. L'occasion de vous rappeler que vous devez respecter la tranquillité de vos voisins et éviter le bruit pendant les heures des repas. Autres rappels : les déchets verts doivent être obligatoirement remis à la déchetterie, pas d'incinération, elle est interdite par arrêté préfectoral affiché en Mairie.

Bonne lecture
Le Maire
Jean-Pierre FONDRILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 JANVIER 2016

L'an deux mille seize le 15 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents: Mme BÉZIAN Maud, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTE Delphine, M. BRANLE Olivier, M. CAVÉ Jean-Marie, M. GIUSTI Christophe, M. LEROY Yvan, M. PERNIN David

Absents(es): Madame FOSSE Christine

Monsieur Yvan LEROY a été élu secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté

MODIFICATION DU BUDGET 2015 EN INVESTISSEMENT

Afin de valider les écritures d'ordre 2015 dans le cadre de la construction du restaurant scolaire une modification budgétaire est nécessaire

Monsieur Le Maire présente le tableau ci-dessous

MODIFICATION DU BUDGET 2015 EN INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Désignation	
2313 : Constructions	
+ 694 401.43 €	
Total 41 : Immobilisations corporelles en cours	+ 694 401.43 €

RECETTES

Désignation	
238 :	
+694 401.43 €	
Total 41 : Opération d'ordre budgétaire	+ 694 401.43 €

Après avoir délibéré, Le Conseil vote « Pour » à l'unanimité

INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET POUR MME JANIN AGNES INSPECTEUR A LA TRÉSORERIE DE GISORS – ÉTRÉPAGNY. ANNÉE 2015

Monsieur Le Maire précise que Le Conseil Municipal doit délibérer concernant l'indemnité de conseil et de budget de Madame JANIN Agnès, Inspecteur à la Trésorerie de GISORS-ÉTRÉPAGNY,

Pour l'année 2015, l'indemnité de conseil, et l'indemnité de confection de budgets s'élève à 469.66 euros (brut) soit 428.07 euros (net).

Après avoir délibéré, Le Conseil vote à 10 voix Pour, 1 voix Contre pour mandater cette indemnité, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

VALIDATION DE LA MODIFICATION DE RÉPARTITION DE PRINCIPE DU FONDS NATIONAL DE PÉREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) AU TITRE DE L'ANNÉE 2016 FIGÉ A 2015 POUR LES COMMUNES.

Vu l'article 144 de la loi de Finances initiale pour 2012 ayant institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal afin de réduire les disparités de ressources entre les collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2336-3 et L.2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales expliquant le fonctionnement du FPIC ;

Considérant l'évolution du FPIC depuis sa mise en place en 2012 ;

Communes	Reversement de droit Commun 2012	Reversement de droit Commun 2013	Reversement de droit Commun 2014	Reversement de droit Commun 2015
AMÉCOURT	857 €	2 421 €	3 654 €	4 837 €
AUTHEVERNES	1458 €	3 543 €	5 139 €	7 320 €
BAZINCOURT SUR EPTÉ	3 742 €	8 343 €	13 648 €	19 736 €
BERNOUVILLE	865 €	1 522 €	2 258 €	2 880 €
BÉZU SAINT ÉLOI	5237 €	13 390 €	22 307 €	30 114 €
DANGU	1 971 €	4 474 €	7 029 €	9 603 €
GISORS	35 097 €	72 773 €	109 123 €	141 488 €
GUERNY	496 €	793 €	1 158 €	1 484 €
HEBECOURT	3 445 €	7 928 €	11 945 €	15 302 €
MAINNEVILLE	2 286 €	5 416 €	8 239 €	10 592 €
MESNIL SOUS VIENNE	808 €	1 613 €	2 431 €	3 330 €
NEAUFLES SAINT MARTIN	6 404 €	14 802 €	22 487 €	29 630 €
NOYERS	771 €	1 221 €	1 772 €	2 160 €
SAINT DENIS LE FERMENT	2 244 €	5 211 €	8 108 €	10 902 €
SANCOURT	933 €	2 203 €	3 346 €	4 451 €
VESLY	3 490 €	8 017 €	12 495 €	16 429 €
CDC GISORS EPTÉ Lévrière	25 868 €	66 512 €	101 368 €	135 648 €
	95 972 €	220 182 €	336 507 €	445 901 €

Considérant que la note explicative de la Préfecture indiquant les montants et modalités devrait être reçue début juin 2016 ;

Considérant les 3 possibilités de répartition suivantes :

- **Conserver la répartition « de droit commun »** : qui sera proposée dans la note explicative reçue début juin
- **Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »** :

La répartition s'opère entre les communes seulement, le montant attribué à l'EPCI ne change pas.

Dans ce cas, la répartition doit prendre en compte au minimum les 3 critères suivants :

- La population
- L'écart entre le revenu par habitant des communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal,
- Le potentiel fiscal ou financier des communes, comparé au potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

A ces 3 critères obligatoires peut s'ajouter tout autre critère complémentaire de ressources ou de charges choisi par le conseil communautaire. Le choix de la pondération de ces critères vous appartient.

Cette répartition doit être adoptée **à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI avant le 30 Juin 2016.**

- **Opter pour une répartition « dérogatoire libre »**

Dans ce cas il appartient au conseil communautaire de définir totalement la nouvelle répartition du reversement, suivant ces propres Critères, aucune règle particulière n'est définie. Cependant pour cela, des délibérations concordantes adoptées **à la majorité des 2/3 du conseil communautaire et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres prises à la majorité simple nécessaire avant le 30 juin 2016.**

Ce qui signifie que si une seule commune vote « contre », s'abstient de délibérer ou délibère après le 30 juin, la répartition libre ne pourra pas s'appliquer, et c'est la répartition de droit commun qui s'appliquera.

Considérant que dans le Projet de Loi de Finances, le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) reste fixé à 1 milliard d'euros en 2016, comme dans le texte initial, ce qui représente une progression de 220 millions d'euros par rapport à 2015 ;

Vu les réunions tenues les 3 et 10 novembre 2015 entre le Président et les Vice-Président(e)s et ayant fixé cette orientation budgétaire de figer les montants du FPIC 2016 reversés aux communes, aux montants perçus par ces dernières en 2015 ;

Considérant la nécessité d'inscrire au budget 2016 de la Communauté de communes des recettes de FPIC supplémentaires, en ayant la certitude que le vote dans toutes les communes sera favorable ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 Novembre 2015 ;

Vu la délibération N°2015118 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2015 qui valide le principe de figer pour les communes le FPIC 2016 aux montants attribués en 2015 ;

Compte tenu de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité (11 voix POUR) décide :

- D'approuver le principe de la répartition dérogatoire libre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2016 ci- dessous :

COMMUNES	REVERSEMENT LIBRE
AMECOURT	4 837 €
AUTHEVERNES	7 320 €
BAZINCOURT SUR EPTE	19 736 €
BERNOUVILLE	2 880 €
BEZU SAINT ELOI	30 114 €
DANGU	9 603 €
GISORS	141 483 €
GUERNY	1 484 €
HEBECOURT	15 302 €
MAINNEVILLE	10 592 €
MESNIL-SOUS-VIENNE	3 330 €
NEAUFLES SAINT MARTIN	29 630 €
NOYERS	2 160 €
SAINT-DENIS-LE-FERMENT	10 902 €
SANCOURT	4 451 €
VESLY	16 429 €
	135 648 €
CDC Gisors-Epte-Lévrière	différence entre le FPIC 2015 et le FPIC 2016 pour la Communauté de communes

- D'indiquer que cette délibération est un engagement moral de la commune mais qu'une délibération définitive devra être prise par chacune des communes une fois la notification de FPIC 2016 reçue, soit avant le 30 juin 2016.

TRAVAUX DE PEINTURE SALLE DES FÊTES

Monsieur Le Maire présente au Conseil deux devis concernant les travaux de peinture de la salle des fêtes.

-SARL RYBARCZYK d'ETREPAGNY

-STE SAUVAGE de SAINT MARCEL

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis avec l'option de la Société SAUVAGE de SAINT MARCEL, pour un montant de 5 997.00 €uros HT soit 7196.40 €uros TTC + (option sur les éléments de charpente : fourniture et application d'1 couche de lasure pour un montant de 390.00 €uros HT soit 468.00 €uros TTC.

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 FÉVRIER 2016

L'an deux mille seize, le 17 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : M. Yvan LEROY - Mme Maud BÉZIAN - Mme Diane DECHELLE – Mme Hélène DESCARREGA – Mme Delphine VATTÉ – M. Olivier BRANLE - M. Jean-Marie CAVÉ – M. Christophe GIUSTI

Absents excusés : Mme Christine FOSSE – M. David PERNIN
Mme Mélanie POULAIN a donné pouvoir à Mme Delphine VATTÉ

Monsieur Christophe GIUSTI a été élu secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CUI CAE DE MADAME BRUNG PASCALE A COMPTER DU 17/02/2016 A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE.

Le contrat de travail CAE CUI de Madame BRUNG Pascale se terminant le 16 février 2016, Monsieur Le Maire suggère de le renouveler pour une période d'un an à compter du 17 février 2016.

La période de travail pendant le contrat CAE CUI étant satisfaisante, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, « Pour » à l'unanimité, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CUI CAE DE MADAME KAISER LAURIANE A COMPTER DU 01/02/2016

Le contrat de travail CAE CUI de Madame KAISER Lauriane se terminant le 31 janvier 2016, Monsieur Le Maire suggère de le renouveler pour une période d'un an à compter du 1^{er} février 2016.

La période de travail pendant le contrat CAE CUI étant satisfaisante, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, « Pour » à l'unanimité, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant

TRAVAUX WC POUR SECRÉTARIAT DE MAIRIE.

Monsieur Le Maire présente au Conseil les devis concernant les travaux d'aménagement de toilettes pour le secrétariat de la mairie. Trois devis sont présentés :

SARL DELAITRE de Gisors
 SARL DEBRAY de Gisors
 ETS LETELLIER de Sérifontaine

Après avoir délibéré, Le Conseil décide de retenir le devis de la SARL DELAITRE de Gisors pour un montant de 3 600.00 €uros HT soit 4 320. 00 €uros TTC.

RÉFECTION DES TOILETTES DE LA SALLE DES FÊTES ET CRÉATION DE TOILETTES « POUR » HANDICAPÉS.

Monsieur Le Maire présente au Conseil les devis concernant les travaux de réfection des toilettes de la salle des fêtes et la création de toilettes « pour » handicapés.

Il s'agit de SARL TORRES de Bézu St Éloi, SARL DELAITRE de Gisors, Ets LETELLIER de Sérifontaine, Ets GUILLAUME de Bernouville et la SARL DEBRAY de Gisors.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis des Ets LETELLIER de Sérifontaine pour un montant de 20 300.00 €uros HT soit 24 360.00 €uros TTC.

COMMISSION APPEL D'OFFRES

Compte tenu de la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de l'appel d'offres à candidature pour la désignation du Maître d'œuvre, il s'avère nécessaire de créer une commission pour l'examen des offres reçues.

La présente commission aura également compétence pour tous les appels d'offres mis en place jusqu'à la fin de mandat.

Avec l'accord du Conseil à l'unanimité, Monsieur Le Maire prend note que les membres de la Commission Appel d'offres sont les suivants :

- Madame Diane DECHELLE
- Madame Hélène DESCARREGA
- Monsieur Olivier BRANLE
- Monsieur Christophe GIUSTI
- Monsieur Yvan LEROY

TRAITEMENT PHYTO ACCOTEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté des Communes Gisors-Epte-Levrière, notamment l'article 4 C1 et le règlement intérieur de voirie,

Vu la convention de l'avenant n°1 concernant la voirie communautaire et en particulier l'entretien courant des accotements et leurs accessoires (traitement phytosanitaire).

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2015, approuvant l'avenant n°2 à la convention précitée confiant aux communes la gestion des traitements dés herbants et supprimant la prise en charge annuelle de la Communauté des Communes Gisors-Epte-Lévrière.

Considérant que la Communauté des Communes Gisors-Epte-Lévrière continuera, en matière d'application phytosanitaire, à prendre en charge la veille réglementaire et sa transmission aux communes.

Il est demandé au Conseil municipal :

D'approuver et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention relative à l'entretien courant des trottoirs, bordures et accessoires des voiries situées en agglomération, ci-annexé.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2.

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 4 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : M. Yvan LEROY - Mme Maud BÉZIAN – M. David PERNIN - Mme Diane DECHELLE – Mme Hélène DESCARREGA – Mme Mélanie POULAIN - Mme Delphine VATTÉ – M. Olivier BRANLE – M. Christophe GIUSTI

Absents excusés : Mme Christine FOSSE – M. Jean-Marie CAVÉ

Madame Maud BÉZIAN a été élue secrétaire de séance.

COMMISSION APPEL D'OFFRES

Suite à la demande de la Préfecture, il s'avère nécessaire de modifier la délibération votée le 17 février 2016 concernant la création de la Commission d'Appel d'offres, qui doit comprendre, en plus du Maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Elle sera composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Compte tenu de la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de l'appel d'offres à candidature pour la désignation du Maître d'œuvre, la commission examinera les offres reçues.

La présente commission aura également compétence pour tous les appels d'offres mis en place jusqu'à la fin de mandat.

Avec l'accord du Conseil, à l'unanimité, Monsieur Le Maire prend note que les membres de la Commission Appel d'offres sont les suivants :

Membres Titulaires :

- Madame Hélène DESCARREGA
- Monsieur Olivier BRANLE
- Monsieur Christophe GIUSTI

Membres Suppléants

- Madame Diane DECHELLE
- Madame Mélanie POULAIN
- Monsieur Yvan LEROY

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30
MARDI JEUDI et VENDREDI de 13 h 30 à 18 h 30
MERCREDI et SAMEDI de 9 h 00 à 12 h 00
Tél : 02.32.55.00.04 Fax 02.32.27.08.31 adresse mail : mairie.neaufles@yahoo.fr

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (9 rue de la Poste) :

MARDI de 8h30 à 12h00	
MERCREDI de 14h30 à 18h00	
JEUDI de 14h30 à 18h00	<u>FERMETURE LE LUNDI</u>
VENDREDI de 14h30 à 18h00	
SAMEDI de 9h00 à 12h00	<u>Tél : 02.32.27.32.52</u>

Le FC GISORS VEXIN NORMAND 27 ORGANISE UN STAGE VACANCES DE PAQUES
DU LUNDI 04 AVRIL AU VENDREDI 08 AVRIL 2016 (joueurs et joueuses nés entre 2010 et 2005)

OUVERT AUX NON LICENCIÉS DU CLUB
(70 euros pour les licenciés ; 80 euros pour les non licenciés)



De 9h30 à 17h00 en demi pension sur les installations de Dangu
Contact : Antony Féjean Responsable EDF : 06 60 08 58 40

GRANDE CHASSE AUX ŒUFS LE MARDI 5 AVRIL 2016 ORGANISÉE
DANS LE PARC DU MARAIS SAINT MARTIN PAR LE FC GISORS VEXIN NORMAND 27

COURSE CYCLISTE :

La course cycliste « Tour de l'EURE - Juniors » passera dans notre commune le **samedi 30 avril 2016**
Le stationnement et la circulation seront interdits rue Saint Martin et rue du Bois
de 14 h00 à 15 h00

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Siège Social : Mairie de NEAUFLES SAINT MARTIN

23 avril et 8 Mai 2016

L'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la commune et son Président vous invitent à assister nombreux aux prochaines cérémonies du souvenir :

Samedi 23 avril 2016 à 15 h au monument des déportés de Neaufles

Cérémonie à la mémoire des déportés

15h Rassemblement et dépôt de gerbe devant la stèle des déportés de Neaufles (qui sera suivi de la cérémonie au monument aux morts de Gisors à 15h 45)

Samedi 7 mai 2016

Cérémonies commémoratives de la victoire du 8 mai 1945

Attention : Le 8 mai tombant cette année un dimanche, jour de la foire à tout de Neaufles, les cérémonies habituelles du 8 mai à Neaufles seront avancées à la demande de Monsieur le Maire au **samedi 7 mai à 18 h 00.**

18 h 00 Rassemblement et dépôt de gerbe devant la stèle des déportés.

18 h 15 Dépôt de gerbe devant le monument aux morts.

18 h 30 Dépôt de gerbe sur la tombe des aviateurs anglais.

18 h 45 Vin d'honneur offert par la municipalité.

Le lendemain, dimanche 8 mai à 9 h 30, messe du souvenir à l'église de Gisors avec les Anciens combattants du canton.

Ces cérémonies seront suivies le dimanche 8 mai à 13 heures par le banquet annuel organisé par le comité de coordination des associations patriotiques du canton de Gisors qui aura lieu cette année à la salle des fêtes de Bézu Saint Éloi.

Le Président,

J. Le Père de Graveron

NEAUFLES 'ANIM

DIMANCHE 3 AVRIL 2016 à 15 h00 à la salle des fêtes

Théâtre (par la Compagnie du (Silence)

La Paix Chez Soi – Gros Chagrins



SAMEDI 16 AVRIL 2016 à 19 h30 à la salle des Fêtes

SOIRÉE COUSCOUS

Organisée par le FC GISORS VEXIN NORMAND

Adultes : 20 € par personne - Enfants (de 0 à 12ans) Gratuits

Réservations au 06.21.07.02.29 ou 06.17.32.69.83



SAMEDI 23 AVRIL 2016 à 12h30 à la salle des Fêtes

REPAS DE L'AMITIÉ

Animé par Pascal DE SMET

Organisé par le C.C.A.S



SAMEDI 23 AVRIL 2016 à 15h00

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE A LA MÉMOIRE DES DÉPORTÉS

DIMANCHE 1^{er} MAI 2016

Vente de muguet devant les commerçants de Neaufles Saint Martin

Organisé par le Comité des Fêtes



MERCREDI 4 MAI 2016 à 20h00



TOC TOC de Laurent BAFFIE

A la salle des fêtes

SAMEDI 7 MAI 2016

**Cérémonies Commémoratives de
la Victoire**

(Détail en pièce jointe)

DIMANCHE 8 MAI 2016

Le Comité des Fêtes organise

LA FOIRE A TOUT

Réservations au 06.60.38.67.84 ou 02.32.55.93.88

comitedesfetesmaud@gmail.com



Kermesse



SAMEDI 25 JUIN 2016

FÊTE DE L'ÉCOLE

STAGE VACANCES DE PAQUES

Olympiques de Toulon

FC GYM

U7-U9-U11
Joueurs nés entre 2010 et 2005

OUVERT AUX NON LICENCIES DU CLUB

U7F-U9F-U11F
Joueurs nés entre 2010 et 2005

Grande
Maison
au Golf

70€
80€

DU LUNDI 4/04 AU VENDREDI 8/04

EVENEMENT